

INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

Du Dr Sylvie G. (vétérinaire) :

Je continue d'informer.

J'ai informé les 4 Associations (des 4 écoles) d'étudiants vétérinaires (AFVAC junior) en proposant que ce soit des sujets de thèse vétérinaire, en leur envoyant les guides de diagnostic et le recueil des recherches scientifiques concernant CEM et Santé.

J'ai écrit à l'Institut de veille sanitaire (INVS) en envoyant ces documents avec l'alerte de "Santé sans ondes"

La mission de cet institut est d'informer la ministre de la santé en cas de menace pour la santé de la population.

Ce serait bien de conseiller aux électrosensibles ou à leurs proches d'écrire à cet institut pour dire ce dont ils souffrent et quelle en est la cause. > **

INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

12, rue du Val d'Osne

94415 SAINT MAURICE CEDEX

tel : 01 41 79 67 00 (standard)

web : www.invs.sante.fr

** Généralement la personne qui ressent des symptômes inconnus jusqu'ici, observe qu'ils se produisent lorsqu'elle arrive en un lieu "chargé d'ondes" ou lorsqu'il été installé un matériel nouveau comme borne wifi, nouveau portable, compteur Linky, Gazpar... et que ces symptômes s'amenuisent et même disparaissent lorsqu'elle va dans une lieu éloigné de ces sources radiatives.

Ça n'est pas une preuve "scientifique" mais une preuve évidente et valable.

lien direct vers le formulaire de contact :

<http://www.santepubliquefrance.fr/Infos/Contacter-Sante-publique-France>